



LE MERCREDI 3 AVRIL 2019

PROVINCE DE QUÉBEC

COMMISSION SCOLAIRE AU CŒUR-DES-VALLÉES

COMTÉ DE PAPINEAU

À une séance ordinaire du Conseil des commissaires de la susdite commission scolaire tenue à la bibliothèque de l'École secondaire Louis-Joseph-Papineau, située au 378, rue Papineau, à Papineauville, le mercredi 3 avril 2019, à 20 h 15, à laquelle sont présents :

Éric Antoine
Laurent Clément
Pierre Daoust
Edmond Leclerc
Sylvain Tremblay

Martine Caron
Jacques D'Août
Cécile Gauthier (quitte à 20h26)
Raymond Ménard

Les représentants du comité de parents

Anne-Marie Arcand
Vanessa Reber

Daniel Cooke
Lucie St-Louis

Absences

Sylvain Léger

Janie Vallée

Formant quorum sous la présidence de monsieur Sylvain Tremblay.

Sont également présents :

Daniel Bellemare, directeur général
Nancy Morin, directrice générale adjointe aux affaires éducatives
Jasmin Bellavance, secrétaire général
Nathalie A. Charette, directrice du Service des ressources financières, matérielles et du transport scolaire

Le président déclare la séance ouverte.

Parole au président et nouvelles de la FCSQ

- . Félicite les élèves des 4 écoles secondaires de la CSCV ayant participé aux finales de *Secondaire en spectacle*.
- . Invite les commissaires à assister au Gala annuel du Club Optimiste, le 6 avril prochain, où de nombreux élèves de la CSCV seront honorés.
- . Invite les commissaires à assister à l'Ordre du mérite scolaire, le 8 juin prochain.
- . Finale locale de la CSCV de l'Expo-sciences sera tenue le 5 avril prochain, à l'école St-Laurent.

Parole aux commissaires

Monsieur Raymond Ménard

- . Fait état des travaux réalisés par le comité de la réussite éducative de la Table de développement social.

Monsieur Sylvain Tremblay

- . Précise que la finale régionale de *Secondaire en spectacle* est prévue les 10 et 11 avril prochain au Cégep de l'Outaouais.

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

RÉSOLUTION 96 (2018-2019)

Il est proposé par monsieur le commissaire Pierre Daoust;

QUE l'ordre du jour soit adopté tel que proposé avec l'ajout du point 11 intitulé *Demande d'ajout d'espaces au ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur – projet d'école exclusivement dédiée aux élèves de la maternelle 4 ans.*

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ



2121

Rapport des présidences des comités du Conseil des commissaires

Comité de vérification et comité des ressources matérielles par monsieur le commissaire Jacques D'Août :

- . Tableau de bord mensuel
- . Surplus du transport scolaire
- . Réfection des blocs sanitaires à l'école Maria-Goretti
- . Protocole d'entente avec le Festival country

Cœur-des-Vallées en action par monsieur le commissaire Raymond Ménard

- . Précise que 2,3 M \$ auront été investi par l'organisme en matière de saine alimentation et d'activités physiques

Madame la commissaire Cécile Gauthier quitte son siège, il est 20 h 26.

ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 13 MARS 2019

RÉSOLUTION 97 (2018-2019)

Il est proposé par monsieur le commissaire Raymond Ménard;

QUE le procès-verbal de la séance ordinaire du Conseil des commissaires du 13 mars 2019 soit adopté tel que présenté et que le secrétaire général soit exempté d'en faire la lecture, les commissaires ayant reçu une copie au moins six heures avant la séance.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE AJOURNÉE DU 27 MARS 2019

RÉSOLUTION 98 (2018-2019)

Il est proposé par monsieur le commissaire Jacques D'Août;

QUE le procès-verbal de la séance ajournée du Conseil des commissaires du 27 mars 2019 soit adopté tel que présenté et que le secrétaire général soit exempté d'en faire la lecture, les commissaires ayant reçu une copie au moins six heures avant la séance.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

GOVERNANCE DE L'ÉCOLE PUBLIQUE

RÉSOLUTION 99 (2018-2019)

Attendu que l'éducation publique est de la responsabilité de l'ensemble des citoyennes et citoyens du Québec;

Attendu qu'une commission scolaire est un collectif qui comprend des écoles primaires et secondaires, des centres d'éducation aux adultes et de formation professionnelle, des services pédagogiques, des services administratifs et des services techniques et qu'elle œuvre dans le respect des principes d'accessibilité, d'égalité des chances et de répartition équitable des ressources;

Attendu que les établissements et les services d'une commission scolaire travaillent en synergie et en collaboration afin d'assurer la réussite du plus grand nombre possible d'élèves, jeunes et adultes;

Attendu que le réseau québécois des écoles publiques est régi par une gouvernance de proximité régionale et locale;

Attendu que le ministre de l'Éducation a notamment pour mandat d'établir les grandes orientations de l'école publique québécoise et de veiller au financement adéquat de ses activités;

Attendu que le Conseil des commissaires d'une commission scolaire a notamment pour mandat d'appliquer ces orientations et de gérer les ressources mises à sa disposition dans une perspective qui tient compte des particularités régionales et locales;

Attendu que le conseil d'établissement d'une école a notamment pour mandat d'adopter et d'approuver les décisions qui s'appliquent spécifiquement à son milieu;



2122

Attendu que le Comité de parents d'une commission scolaire a notamment pour mandat de donner son avis sur tout sujet propre à assurer le meilleur fonctionnement possible de la commission scolaire;

Attendu que toutes ces instances de gouvernance sont assujetties à une reddition de compte et sont redevables envers la population;

Attendu l'intention exprimée par le gouvernement du Québec de procéder à une modification de la gouvernance régionale et locale du réseau des écoles publiques;

Il est proposé par monsieur le président Éric Antoine;

QUE tout projet de modification de la gouvernance du réseau des écoles publiques du Québec tienne compte des principes de gouvernance suivants :

- Une **gouvernance de proximité**, autant au niveau régional que local, dans un esprit de subsidiarité;
- Une **gouvernance représentative et imputable** qui a pour obligation de rendre des comptes et de tenir des séances publiques;
- Une **gouvernance partagée** entre les représentants des citoyennes et des citoyens qui vivent sur le territoire d'une commission scolaire, et les représentants des parents des élèves qui fréquentent les établissements de la commission scolaire;
- Une **gouvernance élue** qui offre à l'ensemble des citoyennes et des citoyens ainsi qu'aux parents la possibilité d'exercer leur droit de choisir démocratiquement leurs représentants.

QU'une copie de cette résolution soit transmise au ministre de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur du Québec;

QU'une copie de cette résolution soit transmise au comité de parents et aux conseils d'établissement de la Commission scolaire au Cœur-des-Vallées;

QU'une copie de cette résolution soit transmise à la Fédération des commissions scolaires du Québec.

Monsieur le commissaire Pierre Daoust demande de vote.

POUR (10) : Éric Antoine, Anne-Marie Arcand, Martine Caron, Laurent Clément, Jacques D'Août, Edmond Leclerc, Raymond Ménard, Vanessa Reber, Lucie St-Louis et Sylvain Tremblay

CONTRE (2) : Daniel Cooke et Pierre Daoust

ADOPTÉE À LA MAJORITÉ

**DEMANDE D'AJOUT D'ESPACES AU MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION ET DE L'ENSEIGNEMENT
SUPÉRIEUR – PROJET D'ÉCOLE EXCLUSIVEMENT DÉDIÉE AUX ÉLÈVES
DE LA MATERNELLE 4 ANS**

RÉSOLUTION 100 (2018-2019)

Attendu les termes de la résolution 086 (2018-2019) intitulée « Demande d'ajout d'espaces au ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur » par l'entremise de laquelle la CSCV a formulé une demande de construction d'une école de type 2-2-12 à L'Ange-Gardien;

Attendu que ledit projet de construction découle des plus récentes prévisions démographiques du ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur selon lesquelles près de 450 élèves supplémentaires sont attendus au cours des prochaines années à la CSCV;

Attendu que lesdites prévisions ne dénombrent qu'environ 10 % des élèves susceptibles de fréquenter une classe de maternelle 4 ans;

Attendu l'intention du gouvernement du Québec de déployer des classes de maternelle 4 ans à l'intention de tous les élèves dont les parents souhaitent se prévaloir du service;



2123

Attendu que les quelques locaux disponibles à la CSCV ne permettent d'accueillir, à ce moment-ci, qu'une faible fraction de la cohorte potentielle d'élèves de 4 ans;

Attendu que le 12 mars dernier, le ministère de l'Éducation a sollicité de nouvelles demandes d'ajouts d'espaces dans le cadre de « l'implantation des maternelles 4 ans »;

Attendu que la communication du 12 mars formule une distinction entre les demandes déjà formulées cette année, telles que la demande de construction d'une école à L'Ange-Gardien, et les « nouvelles demandes n'ayant pas été déposées dans le cadre du PQI 2019-2029 ou de PQI antérieurs »;

Attendu que la CSCV comprend que cette distinction fait en sorte que la formulation d'une deuxième demande de construction d'école ne pourra pas être acceptée au détriment du projet d'école à L'Ange-Gardien, ce dernier étant la priorité de la CSCV;

Attendu qu'une fois cette condition établie, la CSCV a développé un projet d'école spécifiquement dédiée aux élèves de maternelle 4 ans;

Attendu les discussions du Conseil des commissaires lors des comités de travail du 27 mars et du 3 avril 2019;

Attendu la recommandation du directeur du Service de l'organisation scolaire et des technologies de l'information ainsi que de l'approbation du directeur général;

Il est proposé par monsieur le commissaire Pierre Daoust;

QUE la Commission scolaire au Cœur-des-Vallées transmette la demande suivante au ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur :

1. Construction d'une école préscolaire 4 ans de 12 locaux sur le territoire du secteur Buckingham de la Ville de Gatineau;

QUE le président, monsieur Éric Antoine, et/ou le directeur général, monsieur Daniel Bellemare, soient et sont par la présente autorisés à signer pour et au nom de la Commission scolaire au Cœur-des-Vallées tout document permettant de donner pleinement effet à la présente résolution.

Monsieur le commissaire Edmond Leclerc demande de vote.

POUR (11) : Éric Antoine, Anne-Marie Arcand, Martine Caron, Laurent Clément, Daniel Cooke, Jacques D'Août, Pierre Daoust, Raymond Ménard, Vanessa Reber, Lucie St-Louis et Sylvain Tremblay

CONTRE (1) : Edmond Leclerc

ADOPTÉE À LA MAJORITÉ

**RÈGLEMENT RELATIF AU CODE D'ÉTHIQUE ET DE DÉONTOLOGIE DES MEMBRES DU
CONSEIL DES COMMISSAIRES – PROJET**

RÉSOLUTION 101 (2018-2019)

Attendu les termes de l'article 175.1 de la *Loi sur l'instruction publique* (L.R.Q., c.I-13.3) qui oblige le Conseil des commissaires à se doter d'un code d'éthique et de déontologie applicable aux commissaires;

Attendu que le Conseil des commissaires a entrepris une refonte complète du *Règlement relatif au code d'éthique et de déontologie applicable aux commissaires* qui est actuellement en vigueur;

Attendu que pour ce faire, la Commission scolaire au Cœur-des-Vallées a procédé à l'embauche d'une firme de consultants externes, en collaboration avec la Commission scolaire des Portages-de-l'Outaouais et la Commission scolaire des Hauts-Bois-de-l'Outaouais, afin d'accompagner le Conseil des commissaires dans cette démarche;

Attendu le projet de *Règlement relatif au code d'éthique et de déontologie applicable aux commissaires* soumis aux membres du Conseil des commissaires;

Attendu les rencontres de concertation du 20 novembre et du 10 décembre 2018 quant au projet de règlement;



2124

Attendu la recommandation du secrétaire général et l'approbation du directeur général;

Il est proposé par monsieur le commissaire Laurent Clément;

QUE le projet de *Règlement relatif au code d'éthique et de déontologie des membres du Conseil des commissaires* soit adopté tel que déposé et fasse l'objet d'un avis public en conformité avec les termes de l'article 392 de la *Loi sur l'instruction publique* (L.R.Q., c.l-13.3).

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RÈGLEMENT RELATIF AU CALENDRIER DES SÉANCES ORDINAIRES DU CONSEIL DES COMMISSAIRES POUR L'ANNÉE SCOLAIRE 2019-2020 – PROJET

RÉSOLUTION 102 (2018-2019)

Attendu les termes des articles 162 et 392 de la *Loi sur l'instruction publique* (L.R.Q., c.l-13.3);

Attendu le projet de calendrier des séances ordinaires soumis aux membres du Conseil des commissaires lors du comité de travail du 27 mars 2019;

Il est proposé par monsieur le commissaire Sylvain Tremblay;

QUE le projet de règlement relatif au calendrier des séances ordinaires du Conseil des commissaires, pour l'année scolaire 2019-2020, soit adopté, le tout tel que déposé, et fasse l'objet d'un avis public en conformité avec les termes de l'article 392 de la *Loi sur l'instruction publique* (L.R.Q., c.l-13.3).

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

TRAVAUX DE RÉFECTION INTÉRIEURE DES BLOCS SANITAIRES, CORRIDORS ET CLASSES À L'ÉCOLE MARIA-GORETTI, À THURSO – ADJUDICATION

RÉSOLUTION 103 (2018-2019)

Attendu l'appel d'offres public MMB1818RT01 pour des travaux de réfection intérieure des blocs sanitaires, corridors et classes à l'école Maria-Goretti, à Thurso;

Attendu les offres reçues et ouvertes :

DMA Construction	438 000,00 \$
50, St-Raymond, no. 200, Gatineau (Québec) J8Y 1R7	
DLS Construction Inc.	496 000,00 \$
1910, chemin Pink, suite 201, Gatineau (Québec) J9J 3N9	
Défi Construction et Fils	499 994,00 \$
64, chemin Industriel, L'Ange-Gardien (Québec) J8L 0A9	
6739741 Canada Inc. (Gestion DMJ)	516 800,00 \$
183, chemin Freeman, unité 7, Gatineau (Québec) J8Z 2A7	
Defran Inc.	526 222,00 \$
55, rue Breadner, Gatineau (Québec) J8Y 2L7	

Attendu la recommandation de FCSD architecture + design d'octroyer le contrat à la firme DMA Construction;

Attendu que le financement de ce projet provient du MEES dans le cadre de l'allocation spécifique « Maintien de bâtiment »;

Attendu les recommandations du comité relatif aux ressources matérielles du 2 avril 2019;

Attendu la recommandation de la directrice du Service des ressources matérielles, financières et du transport scolaire et l'approbation du directeur général;

Il est proposé par monsieur le commissaire Edmond Leclerc;



2125

QUE le contrat pour des travaux de réfection intérieure des blocs sanitaires, corridors et classes à l'école Maria-Goretti, à Thurso, soit octroyé à la firme DMA Construction pour la somme de quatre cent trente-huit mille dollars (438 000,00 \$) taxes exclues.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

PROTOCOLE D'ENTENTE INTERVENU ENTRE LE FESTIVAL COUNTRY DE PAPINEAUVILLE ET LA COMMISSION SCOLAIRE AU CŒUR-DES-VALLÉES – DÉLÉGATION DE SIGNATURE

RÉSOLUTION 104 (2018-2019)

Attendu que le *Festival Country de Papineauville* désire organiser un événement à l'École secondaire Louis-Joseph-Papineau, à Papineauville;

Attendu que les termes de l'entente entre le *Festival Country de Papineauville* et la Commission scolaire au Cœur-des-Vallées conviennent aux deux (2) parties;

Attendu les discussions des membres du comité relatif aux ressources matérielles lors de leur rencontre du 2 avril 2019;

Attendu la recommandation de la directrice du service des ressources matérielles, financières et transport scolaire et l'approbation du directeur général;

Il est proposé par monsieur le commissaire Raymond Ménard;

QUE le président, monsieur Éric Antoine, et le directeur général, monsieur Daniel Bellemare, soient et sont par la présente autorisés à signer pour et au nom de la Commission scolaire au Cœur-des-Vallées le protocole d'entente intervenu avec le *Festival Country de Papineauville*.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

DÉNEIGEMENT DE TOITURES DE PLUSIEURS ÉCOLES – APPROBATION DE DÉPENSES

RÉSOLUTION 105 (2018-2019)

Attendu que l'article 4.1 du *Règlement relatif à la délégation des fonctions et des pouvoirs (C.C. r. 59 2019)* précise que « le directeur général peut autoriser toute action qui revêt un caractère d'urgence [...] [ce qui implique que] le délai de référence à l'instance responsable risque d'entraîner, soit un danger pour les élèves ou le personnel, soit une détérioration des biens de la commission scolaire »;

Attendu que la Commission scolaire au Cœur-des-Vallées a procédé via un contrat à exécution sur demande tel que prévoit la *Politique concernant la gestion des contrats d'approvisionnement, de services et de travaux de construction*;

Attendu que les pesées de neige effectuées sur l'ensemble du parc immobilier ont nécessité des travaux de déneigement de certaines toitures;

Attendu que les coûts totaux s'élèvent à un montant de 105 427,00 \$ taxes incluses et que le contrat a été confié à Morin Isolation et toitures ltée;

Attendu les discussions des membres du comité relatif aux ressources matérielles lors de leur rencontre du 2 avril 2019;

Attendu la recommandation de la directrice du Service des ressources financières, matérielles et du transport scolaire ainsi que l'approbation du directeur général;

Il est proposé par monsieur le commissaire Jacques D'Août;

QUE la Commission scolaire au Cœur-des-Vallées approuve la facturation relative au déneigement de certains bassins de toitures pour plusieurs écoles sur le territoire au montant de cent cinq mille quatre cent vingt-sept dollars (105 427,00 \$);

QUE le directeur général, monsieur Daniel Bellemare, soit et est par la présente autorisé à signer tout document permettant de donner pleinement effet à la présente résolution.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ



2126

PRÉSIDENTE DU COMITÉ RELATIF AUX RESSOURCES ÉDUCATIVES – NOMINATION

RÉSOLUTION 106 (2018-2019)

Attendu les termes de la résolution 28 (2018-2019) intitulée « Mandat octroyé et formation des comités restreints du Conseil des commissaires pour l'année scolaire 2018-2019 »;

Attendu la démission, à titre de commissaire, de Mme Caroline St-Louis;

Attendu que Mme St-Louis occupait la présidence du comité relatif aux ressources éducatives;

Il est proposé par monsieur le commissaire Laurent Clément;

QUE monsieur Sylvain Léger soit nommé président du comité relatif aux ressources éducatives.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

COMITÉ DE VÉRIFICATION (COMITÉ DES RESSOURCES MATÉRIELLES ET FINANCIÈRES) – NOMINATION

RÉSOLUTION 107 (2018-2019)

Attendu les termes de la résolution 28 (2018-2019) intitulée « Mandat octroyé et formation des comités restreints du Conseil des commissaires pour l'année scolaire 2018-2019 »;

Attendu la nomination de M. Laurent Clément à titre de commissaire de la circonscription des Méandres-de-la-Petite-Nation (3);

Il est proposé par madame la commissaire Anne-Marie Arcand;

QUE monsieur Laurent Clément soit nommé membre du comité de vérification (comité des ressources matérielles et financières).

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

LEVÉE DE LA SÉANCE

RÉSOLUTION 108 (2018-2019)

Il est proposé par monsieur le président Éric Antoine;

QUE la séance soit levée.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Il est 20 h 55.

La prochaine rencontre aura lieu le mercredi 1^{er} mai 2019, à 20 heures, à la salle des commissaires, située au 582, rue Maclaren Est, à Gatineau.

Éric Antoine,
Président

Jasmin Bellavance,
Secrétaire général